



Avis d'appel public à la concurrence
Marché de services
Décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : VILLE DE BAIE-MAHAULT.

Correspondant : M. le maire de Baie-Mahault, place Childéric Trinqueur, 97122 Baie-Mahault -Guadeloupe, Tél. : 0590 26 59 60, fax : 0590 26 12 34, courriel : mairie@baiemahault.fr, adresse Internet : <http://www.baiemahault.fr>

Objet du marché : Mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un club house pour le tennis-club du stade, d'environ 180 m² et la modification des clôtures des terrains annexes du stade.

Caractéristiques principales : la mission de maîtrise d'œuvre est définie par référence à la loi MOP du 12 juillet 1985, décret 93-1268 du 29 novembre 1993 comprenant les éléments de mission ESQ, APS, APD, PRO, ACT, EXE, DET, AOR.

Lieu d'exécution : 97122 Baie-Mahault

Date prévisionnelle de début des prestations : Mars 2010

Durée du marché : Le marché est conclu pour une durée de 18 mois à compter de la notification du marché

Unité monétaire utilisée : l'euro

Variantes et options: non

Prestations divisées en lots : non

Conditions relatives au marché :

- TYPE DE PROCEDURE : Marché à procédure adaptée, passé en application du code des marchés publics - décret n°2006-975 du 1er août 2006.
- CAUTIONNEMENT ET GARANTIES EXIGES : sans objet
- AVANCE : le montant de l'avance est fixé à 5% du montant initial, ttc du marché
- Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Le financement de l'opération est assuré par le budget commune de Baie-Mahault intégrant d'éventuelles subventions. Le marché donnera lieu à paiement d'acomptes suivant *l'article 91 du Code des Marchés Publics*. Les règlements seront effectués par mandat administratif selon le *décret n°2002-232 du 21 février 2002*. Le délai global de paiement est de **35 jours**. Le prix est forfaitaire et révisable.
- DELAI MINIMUM DE VALIDITE DES OFFRES : 90 jours
- Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement. Ils devront présenter des compétences en architecture, en urbanisme, et en ingénierie dans les domaines du bâtiment et des VRD. En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus. Le groupement devra se composer d'un architecte et d'un BET. Le mandataire sera l'architecte.
- Langues pouvant être utilisées dans l'offre et la candidature : français

Condition de participation :

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants ou DC4 dernière version, disponible à l'adresse http://www.colloc.bercy.gouv.fr/colo_struct_marc_publ/form_tele/decl_cand.html, rubrique marchés publics et remis dans le DCE;
- Déclaration du candidat ou DC5 dernière version, disponible à l'adresse ci-avant et remis dans le DCE hormis les bilans comptables et mentionnant les chiffres d'affaires connus ;
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles ou déclaration appropriée de banque ;
- Une présentation de 3 références en matière d'opérations d'importance et de complexité similaires (infrastructures sportives, établissements recevant du public...), en précisant la date et le lieu d'exécution, le descriptif synthétique de l'opération, le coût, le délai de réalisation, la composition de l'équipe de M.O.E. et la répartition des rôles dans le cas d'un groupement, une présentation graphique ou photographique du projet.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de son ou ses sous traitant(s) pour l'exécution du marché, le candidat produit soit un acte de sous-traitance soit un engagement écrit du ou des sous traitant(s).

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout autre moyen complémentaire, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

En cas de co-traitance, le candidat et, chacun des co-traitants devront présenter les justifications ci-dessus.

Critères de sélection des candidatures :

- Capacités professionnelles, techniques (expériences et moyens du candidat)

Critères de jugement des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- **La valeur technique : 60 %**
 - a - le contenu de la mission - Pondération 10 %
 - b - la perception des objectifs du maître d'ouvrage - Pondération 20 %
 - c - l'adéquation des profils des personnes chargées de la conception (nombre, compétence et expérience) avec l'objet de l'opération - Pondération 10 %
 - d - la disponibilité et la rapidité de l'exécution des études - Pondération 10 %
 - e - la disponibilité et la méthodologie présentées pour le suivi des travaux – Pondération 10 %
- **Le prix : 40 %.**

Date limite de réception des offres : 23 MARS 2010 A 12 H 00 DERNIER DELAI

Renseignements complémentaires :

Retrait des documents de la consultation et demande de renseignements d'ordre administratifs :

Mairie de Baie-Mahault – service Achats/Marchés – Bât. administratif - angle des rues du Commandant TOUTEE et PASTEUR, 97122 Baie-Mahault - Tél. : 0590 26 5962 / télécopieur : 0590 26 59 75, aux horaires suivants : lundi mardi jeudi : de 8h à 13h et 14h à 16h30 (hors jours fériés) mercredi et vendredi : de 8h à 12h30 (hors jours fériés) Sur les sites de dématérialisation: www.marches-securises.fr et www.e-guadeloupe.com.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :

Direction des projets : Mme BENJAMIN ou M. MALINUR – Tel : 05.90.41.19.64 – Fax : 05.90.25.09.29. Mail : sylvaine.benjamin@baiemahault.fr

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Les offres doivent être transmises par pli postal recommandé avec avis de réception, ou déposés contre récépissé à l'adresse suivante :

M. le Maire de Baie-Mahault – Hôtel de Ville – Direction Générale des services – Place Childéric Trinqueur – 97122 Baie-Mahault.

Les heures de dépôts des plis sont : lundi, mardi et jeudi (hors jours fériés) de 8h00 à 13h00 et 14h00 à 16h30 mercredi et vendredi (hors jours fériés) de 8h00 à 13h00

La remise des offres par voie dématérialisée n'est pas autorisée.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Basse-Terre,
Quartier d'Orléans - Route du Stade Félix Eboué 97109 Basse-Terre, Téléphone: 0590 81
45 38 - Télécopie: 0590 81 96 70 - Courriel: greffe.ta-basse-terre@juradm.fr

Date d'envoi à la publication : 12 FEVRIER 2010

Baie-Mahault, le 12 février 2010
Le Maire,
Ary CHALUS